



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Samedi 11 janvier 2020

Présents :

Béatrice AUXENT (Présidente de Berkem Label),
Evelyne BIZOT (Adjointe au Maire),
Noha BEN MAHMOU, Yolane RADOLA (lycéennes de Valentine Labbé),
Corinne DEBRABANT (Présidente du Centre de Culture et d'Animation),
Marie-Hélène DEHAENE (Présidente de « La Roseraie »),
Claude JEGOU (Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme),
Pauline LAPEYRE (Présidente de l'association « La Volière »),
Didier LAVIEVILLE de l'Association de Coordination Loisirs des Jeunes et de l'Animation des Quartiers,
Sébastien LEPRETRE (Maire de La Madeleine),
Justin LONGUENESSE (Adjoint au Maire, délégué au Développement Durable, à la Mobilité et au Cadre de Vie),
Roger MAILLARD (Vice-Président de l'Union Nationale des Anciens Combattants),
Julien MARECAUX (Président de la Société d'Horticulture et des Jardins Familiaux),
Violette MASSIET ZIELINSKI (Adjointe au Maire),
Stéphanie POUILLIE (Adjointe au Maire),
Dominique REMY (Principale du Collège Flandre),
Jacques VIDAUD (Collège Habitants).

Absents / excusés :

Christian LEIGNEL (Président du Comité des Aînés Fêtes et Animation)
Sylvain BIGOT (Collège Habitants)
Olivia BRU (Collège Habitants)
Denis BRUYERE (Proviseur du Lycée Valentine Labbé),
Maryse GARIT (Adjointe au Maire)
Lucette MARECAUX (Présidente de l'association « Oxygène »)
François-Xavier PAVY (Président de l'UCAP)
Francis TIRLOY (Président de l'Association de Gestion des Réalisations Sociales Madeleinoises)
Thérèse-Marie VANDENBROUCKE (Collège Habitants)
Antoine VIGNERAS (Collège Habitants)
Bernard ULRICH (Représentant de l'AMSD)

Assiste également à la réunion : Véronique GARCIN

Présentation des nouveaux membres du CCC

Sébastien Leprêtre accueille les trois nouveaux membres du Conseil Communal Consultatif : Pauline Lapeyre, Présidente de la Volière, Noha Ben Mahmoud et Yolane Radola, élèves de terminale au lycée Valentine Labbé.

Monsieur le Maire rappelle les principes du Conseil Communal Consultatif : l'ordre du jour est co-construit. Les membres ont la possibilité d'envoyer leurs questions au préalable de la séance du CCC. « Il n'y a pas de petits sujets. On parle de tout et librement. »

1/ Le devenir de l'usine Antoine, rue du Pré Catelan

Monsieur le Maire laisse la parole à Claude Jégou, adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme, pour présenter le projet d'aménagement sur le site de l'ancienne usine Antoine, rue du Pré Catelan, porté par le bailleur Vilogia.

Sur le site actuel, se trouvent :

- L'usine Antoine, ancienne fabrique de papier de verre et de toile émeri, sa cheminée et le bâtiment en sheds, dans un quartier anciennement industriel
- Un bâtiment secondaire actuellement occupé comme logement et des boxes de stationnement aménagés dans la cour.

Le 21 mars 2012, pour protéger le site, le Conseil Municipal a instauré un périmètre de « sursis à statuer » sur l'ilot compris entre les rues Desquiens, du Pré Catelan et Sainte-Hélène pour la prise en considération de principes d'aménagement dans le cadre de la politique de la ville renouvelée.

Parmi ces orientations figurait la préservation des bâtiments revêtant un intérêt patrimonial.

L'usine Antoine est inscrite à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager.

Le programme envisagé prévoit 30 logements locatifs sociaux.

L'usine sera conservée et rénovée en R+1 pour accueillir 23 appartements.

La cheminée sera réhabilitée. Le projet prévoit aussi 7 maisons individuelles sur la rue du Pré Catelan en R+1 (avec combles aménagés) avec un jardin.

Les travaux débuteront courant février.

« C'est une opération qui respecte le quartier et son histoire », note Claude Jégou.

Sébastien Leprêtre explique aux membres du CCC que l'absence de garages est volontaire.

« C'est un parti pris. Nous constatons en effet que l'usage du garage est généralement autre que celui d'un garage ».

A la place de garages, trente places de stationnement seront donc aménagées et affectées aux locataires et six places de stationnement seront destinées aux riverains du quartier.

Pauline Lapeyre demande s'il est prévu l'installation de commerces de proximité.

Claude Jégou répond que la proximité du magasin Carrefour Market est de nature à dissuader les investisseurs de s'installer.

Béatrice Auxent explique quant à elle que les habitants du quartier se rendent aussi pour la plupart au marché.

Marie-Hélène Dehaene demande combien d'habitants représente ce type de projets ?

Claude Jégou répond que cela représente 2,5 habitants par logement, soit environ une soixantaine d'habitants.

Béatrice Auxent fait le constat qu'il manque des restaurants dans ce quartier.

Monsieur le Maire indique que l'idée est de « créer un écosystème pour attirer les investisseurs ». Il ajoute que la Chaufferie Huet devrait contribuer à cet éco-système.

Didier Lavieville pose la question : comment s'opérera la mixité sociale entre familles, personnes âgées, ... ?

Monsieur le Maire répond que « c'est à nous, avec le bailleur, de veiller à faire vivre la mixité ».

L'assemblée relève qu'il s'agit d'un programme exemplaire et unique, qui prend en compte la rénovation de l'ancienne usine et de la cheminée.

La livraison du programme est prévue au 3^{ème} trimestre 2021.

2/ le nouveau Plan de Déplacements Doux

Monsieur le Maire laisse la parole à Justin Longuenesse, adjoint délégué au Développement Durable, à la Mobilité et au Cadre de vie. Celui-ci présente le contexte de ce nouveau Plan qui contribue aussi à la mise en œuvre du Plan de Lutte contre la Pollution aux particules fines.

« Aujourd’hui, nous sommes confrontés à une vraie problématique de pollution aux particules fines qui a un impact sur les santé publique », rappelle Justin Longuenesse. Les particules fines ont pour origines notamment, l’industrie, le chauffage et les transports (combustion et freinage).

« Il y a urgence à agir. La Madeleine fera partie de la Zone de Faible Emission qui sera mise en place en 2021 - 2022 ».

La Ville a fait le choix volontariste d’agir avant cet horizon.

Il a été établi un audit des actions déjà mises en place en faisant un bilan 2009 - 2019 du Plan de Déplacements Doux initial.

Ainsi, les aménagements cyclables, en lien avec la Métropole Européenne de Lille, ont été multipliés par 3, ce qui représente en 2019, presque 20 km.

Le nombre de stationnements vélos a été multiplié par 4 (325 arceaux soit 650 places en 2019).

Le développement du vélo nécessite en effet de lever certains freins, notamment le stationnement.

8 garages à vélos municipaux ont aussi été installés.

« Dès que possible, on aménage un garage à vélos municipal. C’est une spécificité madeleinoise. On nous a d’ailleurs copié », précise Justin Longuenesse.

La Ville compte actuellement 10 stations V’Lille. Une autre verra également le jour place de la Boucherie. « On a vu le développement des stations V Lille car l’éco-système global est favorable au vélo à La Madeleine ».

Des primes pour l’achat d’accessoires pour vélos (casque, vêtements de pluie, sacoche, lumière, antivol en u) ont été mises en place

Le premier PDD s’attachait à améliorer les conditions de pratique du vélo en mettant en place des aménagements cyclables, des garages à vélos, des arceaux, et le développement de liaisons piétonnes.

Le PDD version 2 va plus loin en proposant des aides supplémentaires aux Madeleinois pour changer leurs modes de déplacements en moyens non polluants et aussi pour les accompagner dans leurs pratiques et leurs usages.

La Ville de La Madeleine, consciente de ces enjeux, a voté, le 16 octobre dernier, un nouveau Plan de Déplacements Doux, visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur le territoire madeleinois.

Le nouveau PDD prévoit notamment un élargissement des aides et un accompagnement des citoyens dans leur changement de pratiques.

La Ville, avec ce nouveau PDD, entend mettre tout en œuvre pour mieux vivre la ville de manière “apaisée” en faisant mieux cohabiter tous les modes de déplacements.

En 2019, 209 demandes de primes ont été traitées en faveur des déplacements doux dont, à compter du 01/11/2019 :

- 38 vélos classiques
- 14 vélos à assistance électrique
- 3 trottinettes classiques
- 28 trottinettes électriques

- 1 skateboard électrique

La Ville pour accompagner les Madeleinois dans leur changement de modes de déplacements propose aussi de tester les trottinettes classiques ou électriques, en mettant en place un système de prêt et également en proposant de sensibiliser les habitants à la façon de circuler avec des ateliers de « remises en selle ».

De même, elle propose un accompagnement et des subventions pour les copropriétés d'immeubles collectifs qui souhaitent aménager un local vélos.

L'installation d'un « espace mobilité douce » au sein de la future Zone d'Activités Solidaires (ZAS) fait également partie de ce nouveau PDD.

Afin de sensibiliser la population, une carte piétonne et cyclable permet d'appréhender les temps de trajets. Des actions de sensibilisation sont par ailleurs menées pendant le quartier libre du grand Boulevard ou pendant la fête de la mobilité.

« Toute la ville peut se parcourir à pieds », indique Justin Longuenesse. Il précise que l'usage de la voiture doit être raisonnée. A ce sujet, la question à se poser dans ses modes de déplacements en ville est celle des temps de trajets.

Un des axes stratégiques du nouveau Plan de Déplacements Doux est d'agir sur l'espace public.

Ainsi, la Ville sollicitera la Métropole Européenne de Lille pour mettre en zone 30 l'ensemble des voies de desserte intra-communales pour apaiser les déplacements madeleinois.

Pour rappel, une zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. La vitesse maximale autorisée est de 30 kilomètres par heure pour tous les véhicules.

La Ville demandera également de matérialiser la priorité aux deux-roues dans les rues à sens unique et de généraliser les autorisations de tourner à droite au feu rouge pour les cyclistes.

Le PDD prévoit également la poursuite du développement d'itinéraires cyclables (double-sens cyclables, accès facilité à la piste cyclable du Grand Boulevard,...) mais aussi l'identification et la résorption des espaces qui posent des difficultés.

Dans ce nouveau Plan de Déplacements Doux, la Ville s'attache enfin à favoriser ce que l'on peut appeler l'éco-mobilité scolaire.

En effet, la volonté municipale est d'accompagner les écoles, les collèges et le lycée dans la réalisation de leurs Plans de Déplacements Établissements Scolaires (PDES).

Développer les modes doux à destination des agents municipaux est un autre axe du PDD.

« La Ville a remporté le challenge mobilité à trois reprises », rappelle Justin Longuenesse.

Monsieur le Maire note que « ce Plan de Déplacements Doux est ambitieux. Cette politique prend sa source il y a 10 ans. L'idée est aujourd'hui de lui donner un coup de boost ».

L'objectif est d'adoucir la ville et de lutter contre la pollution.

Didier Lavieville fait le constat que les camions laissent leur moteur tourner, sur certains chantiers.

Monsieur le Maire répond que dans le cadre du Plan de Lutte contre la pollution aux particules fines, les propriétaires de voitures laissant le moteur allumé sont désormais verbalisés.

Didier Lavieville s'interroge sur la responsabilité des personnes utilisant des trottinettes, des cyclistes.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire « beaucoup de pédagogie » pour que tous les modes de déplacements cohabitent au mieux.

Noha Ben Mahmoud suggère le déploiement d'un système de réservation de trottinettes ou de vélos en face du lycée. Elle pense que ce serait bien d'en avoir en face du lycée en libre service à réserver via une application sur le smartphone.

Monsieur le Maire répond que l'expérience des gobee bike a été « malheureuse » à La Madeleine et qu'actuellement il n'y a pas d'opérateurs privés qui développent ce type de services.

3/ Question diverse : discussion sur le concept de cimetière naturel.

Jacques Vidaud, membre du collège "habitants" a souhaité échanger sur le concept de cimetière naturel.

Il évoque l'exemple de la Ville de Niort où un cimetière naturel a été créé : les corps reposent sous les arbres dans des cercueils ou en pleine terre, sans monument. Les cendres peuvent aussi être dispersées et mélangées à des copeaux de bois. L'objectif est de réduire au maximum l'empreinte écologique des défunts.

Monsieur le Maire indique que la démarche est intéressante et que les services municipaux étudieront ce concept innovant.

« Il ne faut pas fermer la porte à ce type d'initiative. Il faut être à l'écoute des attentes de nos concitoyens et de la façon d'approcher la mort », ajoute-t-il.

Marie Hélène Dehaene indique que les résidents de la Roseraie aimeraient bénéficier d'un composteur. Justin Longuenesse répond que la Ville propose une aide financière à l'achat de composteur et qu'il convient donc de se rapprocher du service développement durable à cet effet.

Le prochain CCC se déroulera le samedi 4 avril.